

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
14/10/2022

Nombres de membres en exercice : 10
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 2

Date Affichage
14/10/2022

Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BADIE F, BRILLIARD M., CORREA J, DOMINGO J.D, PICHEYRE V., PUJOL D., VAILLS S.

Absents excusés : LAUBRAY J, MIRAN P.

Procurations : Pas de procurations

Objet de la Délibération

DEMANDE DE SUBVENTION RENOUELEMENT CANALISATION D'EAU POTABLE FUYARDE AU CAMI DE LAS CREUS ET ROUTE DES ANGLES

M. le Maire rappelle qu'une étude diagnostique sur le réseau d'eau potable de la commune a été réalisée en 2019 afin de déterminer les secteurs les plus fuyards. Elle a conclu à une priorité de travaux de renouvellement des réseaux pour augmenter le rendement du réseau d'eau potable.

Dans la priorité n°1, il y a notamment le réseau de la route de Mont Louis qui a été refait en 2020 et une grande partie du réseau de Villeneuve qui a été réalisé en 2021/2022. Cette priorité 1 comprend aussi la canalisation Cami de la Creus et route des Angles pour un linéaire de 418 mètres.

Il est donc envisagé de renouveler ce tronçon en 2023. L'économie d'eau estimée avec ces travaux est de 12 177 m³/an.

Ce dossier avait été déposé en 2021 ainsi que celui relatif au renouvellement de la canalisation d'eau usée sur ces rues qui a été refusé. Les critères d'éligibilité étant actuellement respectés, les deux dossiers sont donc à nouveau déposés avec les montants de travaux réactualisés.

Le montant global de cette opération a été estimé par le maitre d'œuvre JCK INGENIERIE, il s'élève à 227 041.29 € HT (travaux : 205 091.29 € HT, maîtrise œuvre : 9 950 € HT et études, géomètres et réception : 12 000 € HT).

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Orientales pour réaliser les travaux au printemps 2023. Pour respecter ce planning, le marché public devra être lancé durant l'hiver 2022-2023. Ainsi, une demande d'anticipation va être faite afin de commencer l'opération avant la notification des subventions.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** sans réserve l'avant-projet établi par JCK INGENIERIE pour un montant total hors taxes de 227 041.29 € HT,

- **DE REALISER** le projet de renouvellement des 418 mètres linéaires de la canalisation d'eau fuyarde au Cami de las Creus et route des Angles (études et travaux) selon les prescriptions de la charte nationale des réseaux d'eau potable,
- **DE MENTIONNER** dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **DE DEMANDER** à l'Agence de l'Eau RMC et au Département des Pyrénées Orientales une subvention aussi élevée que possible,
- **DE DEMANDER** une anticipation de commencer l'opération avant la notification des subventions,
- **DE S'ENGAGER** à rembourser à l'Agence de l'Eau et au Département des Pyrénées Orientales un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département et l'Agence de l'Eau
- **DE PRENDRE ACTE** que :
 - o l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - o la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 20 octobre 2022

Le Maire,
Philippe PETITQUEUX

